

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Éducation : assainir les box de commerce dans les établissements

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

DANS le cadre du projet d'assainissement et de régularisation des box de commerce dans l'enceinte des établissements d'enseignement publics et privés, le ministère de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique, a effectué hier, une visite de terrain dans certains collèges et lycées de Libreville, pour examiner les dispositions actuelles.

Face au phénomène des occupations anarchiques des box de commerce dans plusieurs établissements scolaires, la tutelle a pris un arrêté fixant les conditions de vente de tout produit dans les établissements publics et privés reconnus d'utilité publique. Et entend réguler les conditions d'obtention d'une autorisation d'exercer une activité commer-

ciale d'alimentation dans l'enceinte des différents établissements. Lors de cette opération de contrôle, le proviseur intérimaire du lycée Paul-Émane-Eyeghe, Marie-Noëlle Youmini, a souligné qu'" il faut reconnaître que lors de notre arrivée, nous avons trouvé 28 box commerciaux et nous avons reçu les instructions de la tutelle d'assainir cet environnement dans lequel, les commerçants ne répondent pas aux normes en vigueur. Non seulement les constructions sont anarchiques, mais les produits vendus également posent quelques problèmes".

Pour le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, Théodore Koumba, "l'installation des box dans les établissements se fait de façon anarchique, sans contrôle, sans vérification des opérateurs qui se sont installés dans ces établissements. De ce

fait, la vente des produits dans ces établissements est désordonnée, nous ne contrôlons pas la qualité des aliments qui sont vendus aux apprenants et derrière ce commerce, s'est greffé un autre type de commerce illicite".

Face à cette situation, la tutelle et les partenaires sociaux ont pris la résolution de détruire les box qui sont installés de façon anarchique et d'introduire un nouveau mode de gestion des structures qui doivent assurer l'alimentation aux occupants de ces établissements.



Photo: H.N.M

L'un des box commercial du lycée Paul Emame Eyeghe.

## Écoles conventionnées : reformer pour une meilleure gestion des ressources

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

AVEC l'ambassadeur de France au Gabon, Philippe Autié, le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama-Daouda, a récemment revisité, pour le réformer, l'accord portant organisation et fonctionnement du réseau des écoles publiques conventionnées.

L'un des points saillants de cette réforme vise, entre autres, à améliorer le dispositif de gestion des ressources financières générées par les six écoles publiques conventionnées (EPC) implantées au Gabon. Cela, par la mise en place des mécanismes nouveaux visant à promouvoir une gestion financière efficace contrôlée, en vue de sécuriser et maîtriser les recettes des fonds alloués à ces écoles. "À l'évidence, le souci de promouvoir une gestion financière orthodoxe et efficace des EPC par l'État s'inscrit dans un plan de développement plus vaste qui intégrera une ligne budgétaire spécifique, ainsi qu'un apport financier substantiel de la part de l'État français en vue de rénover toutes les EPC et contribuer ainsi à la formation des personnels", a souligné le Pr Patrick Mouguiama-Daouda.

Le nouvel accord de gestion des



Photo: Prissilia Moussavou Mouity/L'Union

La réforme des établissements conventionnés devra permettre une meilleure gestion de ces écoles.

APC, offre, grâce au bailleur de fonds qu'est l'Agence française de développement (AFD), la possibilité à l'État gabonais de rénover les EPC. Il est donc prévu que l'État gabonais via le ministère de l'Éducation nationale fasse la demande auprès de l'AFD. Cela s'accompagnera de la mise en place d'une gouvernance plus sécurisée au sein de laquelle le rôle de la partie gabonaise sera réaffirmé, celui de l'État français augmentera en lisibilité et celui des parents d'élèves sera conforté, notamment dans le contrôle financier. À cet égard, un service des EPC en sera la cheville ouvrière. Outre un chef de service avec un rôle et des missions bien identifiés, lui seront adjoints des personnels supplémentaires, qualifiés dans les domaines de

la gestion financière, juridique, RH, mais aussi de la logistique de proximité ainsi que des travaux d'envergure à mener pour la réfection et la construction des écoles. Un comité de validation des dépenses, composé à parité de membres de l'administration et de parents d'élève élus au sein des écoles, sera instauré. Cette réforme engagée par le ministre gabonais de l'Éducation vient mettre un terme à plusieurs années de gestion scabreuse et très contestée par le bureau de l'Association pour la promotion des EPC (APEPC) de l'époque de l'argent généré par les frais de scolarité. Un désordre financier qui a d'ailleurs occasionné la cessation de paiements des salaires en juillet 2019 doublée de 1 milliard de francs de dettes.

### Le clin d'œil de *lybek*

